

DIRECTIVES AU PERSONNEL

Récupération de matériel et effets personnels

De nouvelles mesures ont été annoncées par le gouvernement du Québec, le dimanche 22 mars 2020, prévoyant notamment la fermeture des établissements d'enseignement supérieurs jusqu'au 1^{er} mai 2020.

Considérant les consignes édictées, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue suspend tous les cours en présentiel jusqu'à la fin de l'actuelle session d'hiver 2020.

Toutefois, à compter du lundi 30 mars 2020, des ajustements seront fait à chacun des cours – notamment avec des activités de formation à distance et en ligne – pour permettre de les poursuivre les cours. Des directives à ce propos seront publiées sur la page Web du collège <https://www.cegepat.qc.ca/covid19/> le vendredi 27 mars 2020, au plus tard.

Pour l'instant, le calendrier scolaire demeure inchangé et la fin de la session est toujours prévue le 22 mai 2020.

Compte tenu de la situation qui se prolonge et des exigences gouvernementales en regard de la prestation de travail des employés, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est soucieux d'offrir un environnement de travail qui répond aux besoins de chacun, ergonomique et sécuritaire.

Personnel de soutien, personnel professionnel, personnel cadre

Aujourd'hui (le mardi 24 mars), les employés qui souhaiteront récupérer du matériel (ordinateur, souris, clavier, chaise, etc.) ou des effets personnels à leur bureau pourront le faire en soumettant une demande à leur gestionnaire. Le matériel emprunté pour les fins du travail sera consigné dans un registre et devra être rapporté ultérieurement au collège.

La récupération du matériel et des effets personnels se fera en respect des strictes consignes données par les autorités sanitaires et selon un horaire préétabli, défini par votre gestionnaire.

Éudiantes et étudiants

À compter du mercredi 25 mars et pour le reste de la semaine, l'accès au collège sera réservé aux étudiantes et aux étudiants qui désireraient récupérer du matériel scolaire avant la reprise des activités, le lundi 30 mars. Les membres du personnel

qui le souhaitent pourront aussi récupérer leurs effets après cette date, toujours en soumettant une demande à leur gestionnaire.

Personnel enseignant

Pour le personnel enseignant qui envisagerait également récupérer du matériel ou des effets personnels, d'autres directives vous seront communiquées sous peu.

Nous vous rappelons que pour toute la durée des présentes mesures, le salaire est maintenu pour l'ensemble du personnel sous contrat de travail.

Aussi, nous vous l'importance de respecter chacune des consignes édictées par les autorités sanitaires, soit :

- rester à la maison;
- tousser dans votre coude;
- jeter vos mouchoirs;
- laver vos mains;
- maintenir une distance sécuritaire de deux mètres en public;
- éviter les regroupements non nécessaires.

La direction du collège profite de la présente pour remercier chacun d'entre vous; les efforts que vous déployez, conjugués au respect immuable des consignes et directives, font une grande différence dans cet exercice commun visant à enrayer la propagation du virus.